

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS
rapports d'activité 2009

séance du jeudi 9 septembre 2010

Participants – Membres de la Commission

- Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Adjointe au Maire, Présidente de la Commission
- M. Didier CHARTIER, Conseiller municipal délégué
- Mme Geneviève ELIE, Conseillère municipale
- M. Christophe LEROY, Conseiller municipal délégué
- Mme Édith CALONNE, Conseillère municipale
- Mme Françoise LIVET, Association « Vivre en HLM »
- Mme Armelle Le Morvan, Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

Autres participants :

- Mme Christine ARGELES, Adjointe au Maire
- M. Didier CHOISSET, Adjoint au Maire
- M. Bernard PERCHET, Direction des Bâtiments
- M. Frédéric TREIZENEM, Direction Générale des Services
- Mme Sylvie DUVAL, MAFO
- M. Stéphane CASTRALE-BELA, Direction des Temps de l'Enfant
- M. Alain FOLLINOT, Direction des Temps de l'Enfant
- M. CARETA, Direction des Temps de l'Enfant
- M. Christian FECAMP, Direction des Espaces Publics et Naturels
- M. Jean-Christophe BUAILLON, Direction des Affaires Juridiques
- Mlle Marie ARGENTIN, Direction des Affaires Juridiques

Absents / excusés:

- M. Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire
- Mme Françoise COMBES, Conseillère municipale déléguée
- M. Jean LAVERSANNE, Directeur général adjoint du pôle proximité solidarité citoyenneté
- M. Michel DORBAIS, Direction des Espaces Publics et Naturels
- Union Départementale des Associations Familiales
- Confédération Syndicale des Familles

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le jeudi 9 septembre 2010 afin d'examiner les rapports d'activité 2009 des délégations de service public.



CHAUFFAGE URBAIN

• Monsieur Bernard Perchet (Direction des Bâtiments) présente le rapport d'activité 2009 de la délégation de service public du chauffage urbain. A ce titre, outre le rappel des caractéristiques techniques de la chaudière à bois (puissance nominale, régime de température), les points suivants ont notamment été exposés :

- ✓ Le fioul est utilisé en secours contrairement au bois qui est utilisé de manière permanente
- ✓ L'ancienne chaufferie « Sablière » a été démolie en septembre 2009
- ✓ En 2009, la redevance s'est élevée à environ 16 000 €. Cependant, ce point doit être confirmé par la Direction des Bâtiments (service gestionnaire) car un doute persiste quant à ce montant. En effet, le rapport annuel d'activité indique un montant de 25 000€ pour l'exercice 2009. Ce point doit être éclairci par le délégataire.
- ✓ En 2009, la résidence Park Avenue et le Pôle Culturel Grammont ont été rattachés à la centrale du chauffage urbain. Les bâtiments en cours de construction sur le périmètre de la concession sont également raccordés à ce chauffage urbain. Il a également été proposé de raccorder des logements et une salle de gymnastique à Sotteville les Rouen. Ces nouveaux bâtiments seraient extérieurs au périmètre actuel de la concession.
- ✓ En 2009, une diminution tarifaire a été constatée, due à la baisse des tarifs du fioul et du gaz au cours de cet exercice.

• Suite à cette présentation, il a été précisé que l'année 2009 était le premier exercice durant lequel toute l'énergie a été distribuée à partir de la chaufferie centrale. La Direction des Bâtiments a indiqué qu'il n'y avait aucune remarques particulières à formuler quant au fonctionnement du chauffage urbain.

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Stéphane Castrale Bela, Directeur des Temps de l'Enfant, présente le rapport d'activité 2008-2009 de la restauration scolaire.

Les remarques liminaires suivantes sont tout d'abord effectuées :

- le rapport d'activité 2008-2009 est l'avant dernier rapport présenté dans le cadre de l'examen des contrats de délégations de service public par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Le contrat de délégation de service public lié à la restauration scolaire devait initialement s'achever le 30 novembre 2009. Suite à la prolongation de ce contrat pendant un an, la concession a pris fin le 31 juillet 2010.
- Suite à cette échéance, la ville de Rouen a donc passé, le 1^{er} août 2010, un marché public pour une durée d'un an. La société Avenance reste le prestataire de service mais son périmètre d'intervention est différent.
- Actuellement, la Direction des Temps de l'Enfant travaille pour améliorer la qualité des denrées proposées aux enfants et pour leur donner des aliments qui sont produits



localement. La politique nutritionnelle a également été élargie aux crèches.

Un véritable travail de proximité a été mis en place dans le cadre de cette régie car une légumerie a été installée à la cantine centrale afin de garantir la fraîcheur des produits.

Concernant l'année 2008-2009, les principaux points suivants sont soulignés :

- La fréquentation des restaurants a connu une légère baisse dans les écoles maternelles (-0.80%) contrairement aux écoles élémentaires qui ont connu une légère hausse (+0.27%)
- Les tarifs sont révisés deux fois l'année au 1^{er} mars et au 1^{er} septembre
- Les tarifs sont fixés en fonction du prix d'achat du repas auprès de la société Avenance
- La grille tarifaire appliquée n'a subi aucune modification par rapport à l'année scolaire 2007- 2008. Cependant, cette grille est en cours de révision.
- Le chiffre d'affaire pour l'exercice 2008-2009 a augmenté d'environ 2,43% par rapport à l'exercice 2007-2008
- Le délégataire, en vue de préparer l'échéance du contrat de délégation de service public, a effectué des travaux et racheté du mobilier sur 24 sites.

Suite aux questions posées par la Commission, il est précisé que le remplacement du mobilier était prévu dans le contrat de délégation de service public . La société Avenance en tant que délégataire se devait de remplacer le mobilier vétuste avant l'échéance de ce contrat.

Quant au choix du mobilier, il a été décidé de mener une politique d'uniformisation du matériel afin de pouvoir faciliter la gestion des stocks entre les différentes écoles. C'est pour cette raison que les directeurs et directrices d'écoles n'ont pas pu choisir individuellement le mobilier.

Monsieur Castrale-Bela précise également que l'ancien mobilier a été redistribué dans les cantines de la Ville hors périmètre de la concession.

Quant à l'évolution de la grille tarifaire, Madame Christine Argelès, Adjointe en charge de la restauration scolaire, souligne que cette modification tarifaire interviendra uniquement après les vacances scolaires de Noël. L'application des tarifs du 1^{er} janvier au 31 décembre permet de se rapprocher des ressources des familles et de la gestion budgétaire de la Ville de Rouen.

La Ville de Rouen a décidé de modifier les tarifs au motif que la tranche moyenne n'était pas prise en compte. En effet, suite à l'étude menée, les parents ayant un seul enfant avec un revenu équivalent au smic payaient le même tarif qu'un cadre supérieur. Il convenait donc de proportionner les tarifs de la cantine aux ressources des familles. La ville de Rouen a fait le choix d'augmenter la tranche supérieure.

PARCS DE STATIONNEMENT

- La Direction des Affaires Juridiques présente les rapports d'activité des parcs de stationnement en ouvrage.

Les principaux éléments mis en évidence sont les suivants :



Fréquentation

Depuis 2008, la fréquentation horaire est stable. Contrairement aux recettes horaires afférentes qui ont diminué d'environ 4%.

Certains Parkings comme les Emmurées, la bourse et la gare ont vu leur fréquentation augmenté du fait de l'achèvement des travaux de rénovation et des différentes modifications tarifaires intervenues ces dernières années.

S'agissant des abonnements, seuls deux parcs ont vendu plus de cartes en 2009 qu'en 2008 : l'Hôtel de Ville et Saint Marc. Dans l'ensemble, le nombre de cartes d'abonnement a diminué de 5 % et les recettes afférentes sont en baisse de 3 %.

Tarifs : un seul parc de stationnement a fait évoluer sa grille tarifaire en 2009 : l'Espace du Palais.

Points particuliers :

En 2009, concernant le parking de l'Espace du Palais, la Ville a renégocié les termes du contrat avec Q PARK. Il a été décidé par un avenant que la Ville verserait 2/3 de la subvention payée chaque année au délégataire. Le tiers restant est provisionné par la Ville de Rouen.

Concernant le parking de la Bourse, la direction des affaires juridiques a précisé que les travaux de rénovations avaient été achevés en 2009 et que des pénalités restaient dues à ce jour par le délégataire. Leur montant exact est en cours de calcul.

Concernant le parking du Vieux Marché, il a été également précisé que les conditions économiques du contrat avaient été révisées par le biais d'un avenant datant de décembre 2008. En application de cet avenant, le délégataire a versé une redevance exceptionnelle de 800 000€ en 2009 .

Concernant le parking de la gare, une convention de sous concession de la zone de lavage a été signée en 2009. Une station « Roullé Propre » a été ouverte sur ce parking afin d'offrir des prestations d'entretien aux usagers. A ce titre, le délégataire verse une redevance correspondant à 2,5% du chiffre d'affaires.

Concernant le Parking des Emmurées, le contrat de délégations de service public étant arrivé à échéance le 7 décembre 2009, le délégataire a versé à la Ville de Rouen une redevance de 80 000€ au cours de l'année 2010.

Contrats arrivés à échéance :

En 2009, les contrats de délégation de service public des parkings suivants : Emmurées, Vieux Marché et Haute Veille Tour sont arrivés à échéance. La Ville de Rouen a décidé de modifier le mode de gestion de ces équipements, désormais gérés dans le cadre de plusieurs marchés publics.

Dans le cadre de cette nouvelle gestion, le parking des Emmurées n'est plus géré par la société Q-Park mais par Vinci Park. Les parkings de la Haute Veille Tour et du Vieux Marché sont désormais



gérés par la SEM Rouen Park et non plus par la société Vinci Park.

Madame Jeandet-Mengual a également précisé à la Commission Consultative des services Publics Locaux que le parking de l'Hôtel de Ville arrivait à échéance le 6 novembre 2010 et que ce parking serait dorénavant géré lui aussi dans le cadre d'un marché public.